

A.C.C.A DE BIRAC

SAISON 2017 – 2018

Ouverture : dimanche 10 septembre 2017 à 8 heures

Fermeture du gibier sédentaire : dimanche 7 janvier 2018

Règlement intérieur de l'A.C.C.A

Faisans : Jour de l'ouverture + le lundi 11 septembre ensuite samedi et dimanche et jours fériés jusqu'à la fermeture le dimanche 7 janvier 2018 au soir.

Lâchés de faisans : 50 faisans pré lâchés vers le 31 août
250 faisans lâchés début septembre

Lièvres : 3 jour par semaine : samedi, dimanche, jeudi et les jours fériés jusqu'à la fermeture le dimanche 7 janvier 2018 au soir.

Même jours pour Chasse à courre jusqu'au 31 mars 2015

Grives et Alouettes : Tir au vol du 1^{er} octobre au 20 novembre le dimanche seulement.

Palombe : Filets horizontaux autorisés jusqu'au lundi 20 novembre 2018.

TIR AU VOL DE LA PALOMBE EST INTERDIT JUSQU'A CETTE DATE

Gibier soumis au plan de chasse :

Sanglier : Timbre sanglier + inscription au GIC (25 euros la première année et 10 euros les années suivantes + dégâts sur chiens l'année précédente) + marquage obligatoire de tout animal abattu (bracelets). Chasse en battue obligatoire.

Chevreuil : *Battues* : Le dimanche 26 novembre 2017
Le dimanche 10. Décembre 2017
Les dimanches 14 et 21 janvier 2018
Le dimanche 4 février 2018

**LE PORT D'UN GILET ORANGE EST OBLIGATOIRE POUR TOUTES
LES BATTUES.**

**TOUTE AUTRE FORME DE CHASSE SERA INTERDITE LES JOURS
DE BATTUES AU CHEVREUIL DANS L'ENCEINTE DE LA TRAQUE.**

**SOYEZ RESPECTUEUX DU REGLEMENT DE L'A.C.C.A AINSI QUE
DES PROPRIETES ET DES RECOLTES.**

Pour tout renseignement : MR L'ANNELUC Jean-Luc : TEL : 05.56.25.91.04 / PBLE : 07.87.67.73.62